

Ajac L2 ou pas ?

Par **Cedric57500**, le **10/07/2014 à 20:20**

Bonsoir à tous !

Tout d'abord je tiens à remercier ceux et celles qui auront le courage de lire l'intégralité de mon message , celui-ci risquant d'être assez conséquent .

J'ai 18 ans et je viens de finir ma première année de Licence droit langue dite "common-law" à Nancy . J'ai réussi à valider mon premier semestre avec 10.078 (c'est pas brillant certes) mais je n'ai malheureusement pas pu valider mon second semestre . Je suis donc allé aux rattrapages de celui-ci et j'ai pu valider deux autres matières . Du coup , j'ai à peu près 9.6 à l'année . L'administration souhaite donc me faire passer en AJAC . Néanmoins , je suis pas mal perplexe sur ce statut . Donc deux options se présentent pour moi .

Soit je recommence ma L1 sachant que je n'ai rien pendant le premier semestre l'ayant eu , et le second j'aurais juste du droit de la famille et de l'histoire du droit ayant validé le C2i (encore heureux) , l'épreuve de droit constitutionnel ainsi que l'anglais (étant vachement important en common-law). Du coup ça me ferait des semaines de trois jours à tout casser . Donc si je décide de refaire ma L1 certes , j'aurais énormément de temps pour préparer les matières que je n'ai pas eu mais après , ça me paraît être une perte de temps assez incroyable . Après je compte pas rester chez moi à rien faire (assister à des cours de L2 , revoir le S1 pour avoir les basiques le plus fondamentaux en tête , bosser pour le S2 , me trouver un job histoire de rendre cette longue période fructueuse pécuniairement parlant)

L'autre option pour moi , serait d'accepter ce statut AJAC et d'aller en deuxième année . Du coup , j'aurais les épreuves de L2 à passer en plus de l'histoire du droit et droit de la famille que je n'ai pas pu valider cette année . Cependant , cela ajouterait des cours magistraux et me priverait de TD en droit de la famille (ceux d'histoire du droit ayant été supprimés cette année et probablement l'année prochaine) , ce qui à mon avis est préjudiciable .

J'hésite également à accepter l'AJAC du fait de "bruits de couloirs pour certains " et une vérité pour d'autres . Apparemment surtout à Nancy , la L2 est probablement la plus difficile de droit . Donc si celle-ci est couplée avec des matières de L1 ça serait comme s'attaquer à un mur en gros , d'où le fait que certains décrivent l'ajac comme un cadeau empoisonné ... (échec sur les matières de L1 / L2 , valider la L1 mais dans tous les cas repiquer la L2)

J'ai également demandé conseil à d'autres personnes (amis , famille , administratifs) et les avis sont également assez partagés ... J'aurais aimé savoir si d'autres ont été dans mon cas et ce qu'ils ont fait (carte de la prudence avec redoublement ou passage en L2 Ajac) Voilà

tout ! Merci d'avances pour les conseils et témoignages !

ps: désolé pour les fautes d'orthographe de grammaire ou d'éventuelles expressions douteuses ..

Par **Pryde**, le **10/07/2014** à **21:28**

Je peux te répondre sur certaines choses étant en L2 common law à nancy (d'ailleurs on se croquera peut-être, je viens de voir que je redoublais une fonda et une option au deuxième semestre-pas d'AJAC proposée pour le moment puisque défaillante, mais je contacte l'admin dès demain).

Pour être honnête, je trouve que tu as beaucoup de matières à repasser.

Il est très important que tu comprennes et que tu maîtrises le droit civil de L1. En L2, tout ce qu'il y a dans ce cours sera considéré comme acquis.

Concernant le droit historique, tu peux prendre le livre de Jean-Marie Carbasse (l'édition 2013 ou même avant, franchement on s'en fout) qui est vraiment excellent. En deux mois, tu as le temps de le connaître.

Pour le droit constitutionnel, idem, si tu as eu le même prof que moi le cours est vraiment bien structuré et en deux mois tu as le temps de t'y remettre.

Maintenant, s'il n'y avait que ça, passerait encore; mais avec l'anglais, c'est là que ça devient chaud.

Je me rappelle que les matières n'étaient pas spécialement intéressantes mais qu'en plus les notations étaient sévères. Je sais que la grammaire était complètement aléatoire au niveau du barème, et la traduction une vaste blague.

Là-dessus, j'ai aucun conseil à te donner, à part fais de ton mieux mais ne compte pas sur l'anglais pour remonter ta moyenne.

Tu crois que le common law s'arrange en L2? Perdu, les 3/4 des matières sont toujours aussi ennuyeuses :) (personnellement, je continue juste pour le quart restant, qui compense... un peu).

Bref...

Pour résumer-je serais dans ton cas, je ne passerais pas et je trouverais quelque chose à faire au premier semestre. N'importe quoi, travailler, partir à l'étranger, faire quelque chose que tu n'auras plus jamais l'occasion de faire dans ta vie parce qu'après ce sera trop tard. Si je ne passe pas en AJAC, c'est personnellement ce que je ferais.

Si tu passes, je te souhaite merde et on se verra peut-être.

Mais tu vas devoir t'accrocher et sûrement renoncer à des activités extrascolaires. Bref, ça va être déprimant.

Par **Dragon**, le **10/07/2014** à **22:47**

Bonsoir,

passer en AJAC est assez risqué mais pas impossible ; si tu es motivé(e) et que tu n'as pas énormément de matières je pense que c'est faisable, après à toi de voir, on ne peut pas choisir pour toi..

A ta place j'aurais redoublé je pense, mais si tu décides de faire pareil, essaie de mettre à profit cette année pour travailler ou faire des stages.
En tout cas bon courage.

Par **Cedric57500**, le **10/07/2014 à 23:15**

Pryde , j'ai juste deux matières à repasser (pas d'anglais ni constit') . Donc dans tous les cas le premier semestre , j'aurais juste les matières de L2 à passer c'est le deuxième semestre en soi qui serait chaud (histoire des institutions et droit de la famille à repasser) ... Malgré ça c'est quand même compliqué ? Tu connais des personnes de ta promo qui était dans le même cas que moi et qui au final repasse " juste leur L2 " ?

Par **Pryde**, le **10/07/2014 à 23:41**

Désolée, j'ai zappé les infos, allées trop vite.

Je connais personne qui est passé en AJAC en L2.

C'est pour le civil que ça dérange. Assure-toi de l'avoir déjà révisé en entrant en septembre, parce que c'est très lié d'une année sur l'autre.

L'historique, pas de problème, à part peut-être en pénal, l'histoire du principe de légalité criminelle etc, il y a peut-être une liaison mais ça n'a pas trop d'importance.

Bref, mets-toi au civil.

En soi, ça n'a pas l'air si compliqué.